

ENREGISTRÉ A AGEN (R.D.) ET VISÉ POUR TIMBRE

Le Fol. 48 Bord. 199-10 DUPLICATA

16 MARS 1995
REÇU

- DT DE TIMBRE quatre cent huit francs
- DTS D'ENREG. cinq cent cinquante sept francs
(dont 1 R 57 F)
M 2

CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés :

Monsieur BEGOULE André,
né le 23 juin 1931 à LAVARDAC (47),
demeurant 14 rue Saint Jean
47230 LAVARDAC
époux de Madame CHIESA Assounta
mariés le 30.10.1954 à FRANCESCAS (47)
sous le régime de la communauté de biens réduites aux acquêts,
suivant contrat de mariage passé devant Maître HAMARD, Notaire à LAVARDAC,
le 29.10.1954
de nationalité Française

ci-après dénommés "Le cédant"

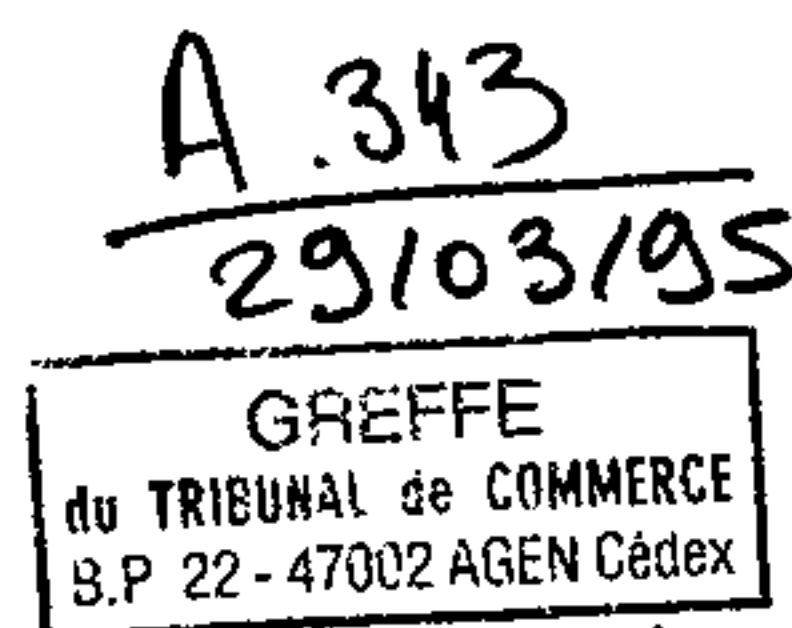
d'une part,

Et :

Mademoiselle DRAPE Madeleine,
née le 16 août 1953 à AGEN (47),
demeurant Rue Saint Jean
47230 LAVARDAC
célibataire,
de nationalité Française

ci-après dénommé "Le cessionnaire"

d'autre part,



80 B 172 .

A3
A3

X - FRAIS

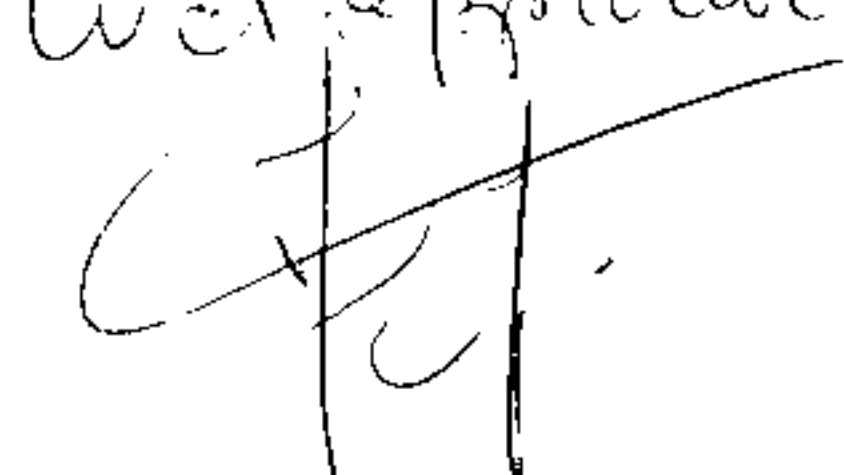
Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire, qui s'y oblige.

Fait à AGEN,
Le 31 décembre 1994
en 6 exemplaires

André BEGOULE

Lect. approuvé


Madeleine DRAPE

Lect. approuvé


Assounta CHIESA

Lect. approuvé


A3
—
A3

